

Règlement d'ordre interne provisoire pour le parc à conteneurs ,Am Haff' pour la durée de la crise du Coronavirus

Version: 15 juin 2020

1. L'accès au parc à conteneurs est limité à **deux personnes par voiture**, qui ont le droit de quitter la voiture.
2. **Le port d'une protection du nez et de la bouche est obligatoire !**
3. Une **distance de sécurité de deux mètres** entre les personnes doit être respectée.
4. Le **nombre de véhicules** dans le parc à conteneurs est **limité à 6**.
5. Le **Second-Hand-Shop** reste **fermé** jusqu'à nouvel ordre.
6. La **séparation** des différents déchets doit se faire à **domicile**. Un tri des déchets lors du déchargement n'est pas permis.
7. Le personnel du parc à conteneurs n'est a priori pas tenu d'aider lors du déchargement des véhicules.
8. La **durée du séjour** doit être réduite au strict minimum. Le parc à conteneurs doit être quitté **immédiatement** après l'évacuation des déchets.
9. Hein Déchets se réserve le droit d'**intervenir** lors des **présences excessivement étendues** dans le parc à conteneurs.
10. Hein Déchets se réserve le droit de **contrôler l'accès** au delà des cartes d'accès.
11. Hein Déchets se réserve le droit de **fermer le parc à conteneurs de nouveau**, s'il s'avère que le règlement d'ordre interne provisoire n'est pas respecté.

Les communes rattachées au parc à conteneurs ,Am Haff'

